

Depuis des années les services publics font l'objet d'une vaste opération de restructuration, de déstructuration, de privatisation faisant oublier ce que sont les missions de services publics assurées par des fonctionnaires loin d'être des nantis.

La loi de transformation de la fonction publique 2022 ne fera qu'aggraver la situation avec des conséquences lourdes pour les usagers et pour les personnels.

Malgré un état d'urgence perpétuellement reconduit, nous sommes dans un état de droit.

Revendiquer le droit à l'égalité pour tous est juste. Les besoins des usagers ne sont pas virtuels, par conséquent les fonctionnaires doivent pouvoir y répondre.



L'humain est irremplaçable dans les démarches administratives, et si le numérique est un outil, il n'est pas accessible à toutes et tous. Les fonctionnaires doivent pouvoir répondre à chaque personne, qui de fait, ont des situations différentes que le numérique ne peut prendre en compte.

Dans les 3 versants de la fonction publique, les attaques du gouvernement se multiplient, faisant perdre le sens de leurs fonctions, permettant aussi de casser le statut « garde-fou » de leurs droits.

Les usagers se voient privés de leurs droits :

- ⇒ **Droit au logement** : la loi Elan a remis en cause, à grande échelle, le caractère inaliénable du patrimoine public des offices mais aussi de l'accessibilité universelle au logement social. Les fusions d'organismes logeurs entraînent non seulement un manque de démocratie au sein des nouveaux Conseils d'Administration, mais aussi pour les locataires des disparités en termes de qualité et d'égalité de droit (réparations, prise en compte de leurs demandes, etc.).
- ⇒ **Droit à l'accès aux soins** : la crise pandémique a mis au grand jour le manque de lits et de moyens humains dans les hôpitaux, pour autant, le Gouvernement n'a pris aucune mesure sur ce point, sur le mode de financement de la sécurité sociale. Quelques miettes avec le plan Ségur qui ne répond pas aux revendications des salariés, ce qui les fait fuir et abandonner certains métiers soignants. En attendant, les patients ne sont pas traités correctement.
- ⇒ **Droit à l'énergie** : L'énergie est un produit de première nécessité, des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et

services). Le projet de démantèlement d'EDF, dit « projet Hercule », a évolué vers le pire. Il a été élaboré par des banques d'affaires, à la demande de la direction d'EDF, afin de répondre aux préconisations de la Commission de Bruxelles en matière d'ouverture à la concurrence et de démantèlement des services publics. Les tarifs augmenteraient significativement mais ils pourraient également être différents dans chacune des nouvelles sociétés privées, ce qui risquerait de marquer la fin du tarif unique au niveau national et donc la fin de l'égalité de traitement des ménages, ce n'est donc pas acceptable.

- ⇒ **Droits aux services** : accéder (hors covid) à un service d'une mairie, s'adresser au service de solidarité d'un Conseil Départemental revêt d'un parcours de combattant. Les agents sont aussi victimes du démantèlement de leur service au point d'être dégoûtés par leur travail et demander des ruptures conventionnelles. Sans notre intervention, le prochain « coup d'assomoir » serait la loi dite « 4D ». En plaçant au cœur de son projet de loi « Différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification » la possibilité d'adapter le droit aux spécificités locales, que ce soit par les collectivités locales ou par les préfets, le gouvernement accélère la mise en concurrence des territoires et, donc, des citoyens. Il y a un grand risque de faire perdre les repères des usagers et des agents.
- ⇒ **Droits à l'emploi** : Le droit au travail participe à la dignité de l'être humain. Quand bien même, cela est inscrit dans la constitution, on est loin du compte, pire on attaque les chômeurs une fois de plus. Le décret du 30 mars 2021 précise plusieurs mesures relatives au régime d'assurance chômage, baissant encore les indemnités que percevront les privés d'emploi. Les salariés chômeurs viennent donc de recevoir leur courrier indiquant que leurs indemnités seront en baisse à partir du 1 juillet 2021.

Et pendant ce carnage social et liberticide, les actionnaires de grands groupes continuent d'augmenter leur capital grâce à la richesse produite par les travailleurs.

Par conséquent avant que Bruxelles ne nous impose un plan d'austérité lié à la crise, nous devons être dans le combat car un autre choix de société est possible et nécessaire, entre autre, la défense des services publics et de leurs agents.

Pour ces raisons, les syndicats appellent à deux rassemblements dans la Marne

LE 8 JUIN 2021 À 17H

**Devant la Préfecture
à Châlons en Champagne**

**Devant la Sous-Préfecture
à Reims**

